

PAS A PAS
(PAS A PAS VERS LES METIERS DE LA PETITE ENFANCE)

Association loi de 1901
Numéro SIRET : **93932694800014**

18 RUE HENRI POINCARE
75020 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 31/12/2024 au 31/12/2025

Bilan association ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	31 687		31 687		31 687
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	19 272		19 272		19 272
Charges constatées d'avance	2 046		2 046		2 046
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	66 971		66 971		66 971
TOTAL (III)	119 977		119 977		119 977
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	119 977		119 977		119 977

Bilan association (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Néant	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	19 858		19 858
Situation nette (sous total)	19 858		19 858
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	19 858		19 858
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 953		61 953
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	8 166		8 166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	30 000		30 000
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	100 119		100 119
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	119 977		119 977
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	12 568		12 568	N/S
. dont parrainages	5 288		5 288	N/S
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	277 607		277 607	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	0			
Total des produits d'exploitation (I)	290 175		290 175	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	102 178		102 178	N/S
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 786		1 786	N/S
Salaires et traitements	156 820		156 820	N/S
Cotisations sociales	9 526		9 526	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	7		7	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	270 317		270 317	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	19 858		19 858	N/S
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	19 858		19 858	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	290 175		290 175	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	270 317		270 317	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	19 858		19 858	N/S
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 90 816,70 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 19 858,02 €.

Faits marquants de l'exercice

Premier exercice comptable & description de l'activité

L'année 2025 a été la première année d'activité pour l'association Pas à pas vers les métiers de la petite enfance, qui a été créée le 30 décembre 2024, grâce à l'accompagnement du Cabinet Perspectives. Ce nouveau chantier d'insertion qui accompagne les salariées en CDDI au CAP AEPE se déroule sur 16 mois d'avril 2025 à juillet 2026.

Nous avons construit un groupe composé de 14 salariées, comme le veut le projet. Mais pour l'une des salariées, l'engagement demandé était trop important au vu de sa situation familiale. Ainsi, nous avons rompu le contrat lors de sa période d'essai. Nous avons décidé de ne pas recruter une 14^e personne, au vu des incertitudes financières qui ont pesé sur le secteur de l'insertion toute l'année 2025. D'une part sur le PIC IAE qui vient soutenir la formation des personnes en insertion : connaissance du budget global mi-mars (alors que le chantier démarrait le 1^{er} avril), avec une baisse de 15%. D'autre part des difficultés sur le mode de calcul du montant de l'aide au poste attribué par la DRIEETS, car notre dispositif démarrant en avril et non en janvier, les modalités de calcul appliquées ne permettaient pas de couvrir les salaires. Suite à de nombreux échanges avec notre partenaire DRIEETS, nous avons résolu ensemble cette difficulté mi-novembre. Au vu de cette situation très incertaine tout au long de l'année, la ville de Paris qui est notre troisième partenaire financier sur ce dispositif, nous a accordé entre temps une aide exceptionnelle de 15 500 euros.

Notre compte de résultat de 19 858 euros est le reflet de l'activité 2025 et prend donc en compte l'aide exceptionnelle de la ville de Paris. Sans cette aide, nous aurions un résultat positif de 4 357 euros, ce qui reflète un projet viable financièrement et une gestion prudente de cette toute jeune association.

Malgré les incertitudes qui continuent de peser en cette période sur les financements de l'insertion et le grand stress que cela a pu générer au vu de la peur de ne pas pouvoir payer les salaires des 13 personnes embauchées sur un contrat de 16 mois en CDDI, nous sommes soulagées d'avoir été au bout de cette année 2025. Nous tenons à remercier les salariées, qui sont très engagées tant sur leur formation que sur leur temps en crèche ; les crèches adhérentes à Pas à pas qui accompagnent au quotidien les salariées qu'elles accueillent ; les partenaires DRIEETS, ville de Paris et Uniformation qui nous ont fait et continuent de nous faire confiance sur ce projet ; enfin le Conseil d'Administration toujours engagé dans cette aventure !

Règles et méthodes comptables

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

En coordination avec le règlement ANC n°2022-06, les comptes annuels ont également été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation : à la date d'arrêté des comptes 2025, le Conseil d'Administration de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la crèche à poursuivre son exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre sous réserve de changements liés au nouveau plan comptable,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Ce changement de plan comptable concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.

Conformément à l'article 831-3 du PCG, ce changement de réglementation, appliqué de manière prospective, est présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- La modification et la simplification du plan de comptes ;
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

L'association a analysé les conséquences de l'application du règlement ANC n° 2022-06 sur ses méthodes comptables, la présentation de ses états financiers ainsi que sur la classification de ses produits et charges.

Cette analyse montre que, compte tenu de la nature et du volume des opérations de l'association, l'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice 2025. Les impacts se limitent à des modifications de présentation et de reclassement entre rubriques du compte de résultat (résultat d'exploitation, résultat financier, résultat exceptionnel) sans effet significatif sur les montants globaux.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Notes explicatives

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	2 527	2 527	
Autres créances	19 272	19 272	
Charges constatées d'avance	2 046	2 046	
TOTAL	23 846	23 846	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	32 793	32 793		
Dettes fiscales et sociales	8 166	8 166		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	30 000	30 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 959	70 959		